

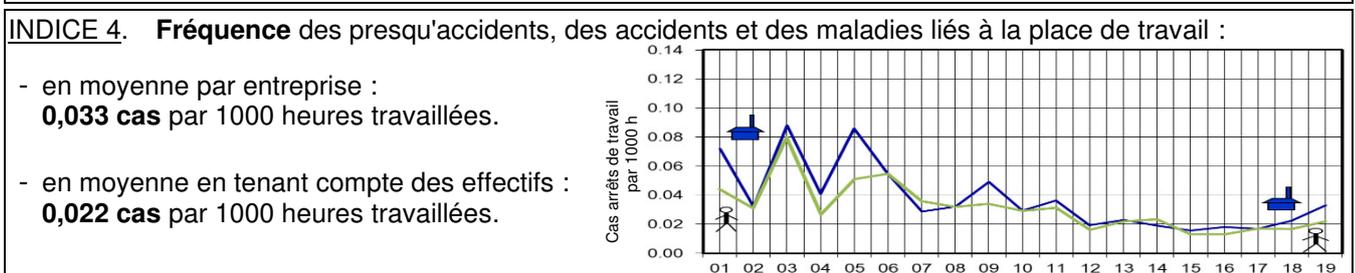
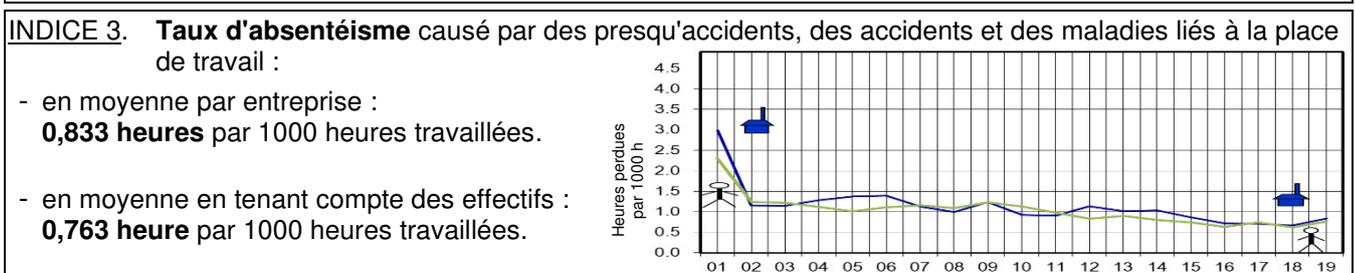
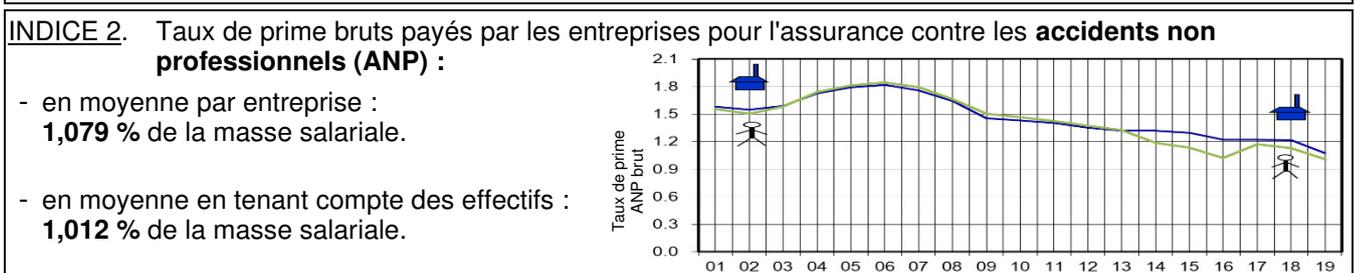
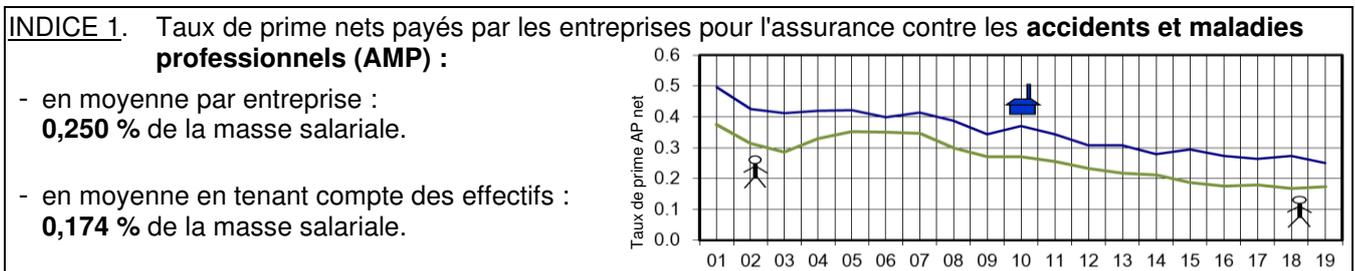


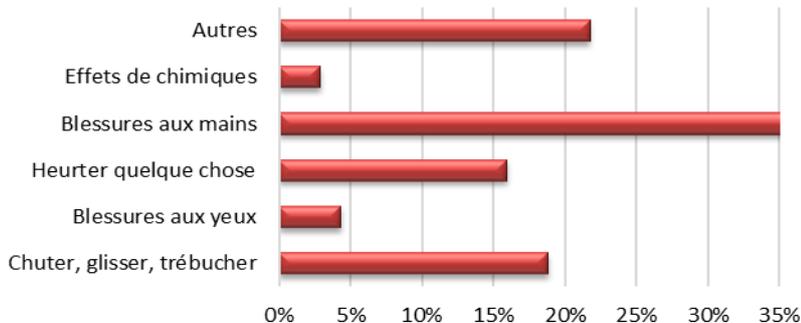
Indices de sécurité 2019 de la solution de branche MSST n° 28

Les entreprises affiliées à la solution de branche « Horlogerie et microtechnique » doivent réaliser une statistique annuelle des événements dangereux (presqu'accidents, accidents et maladies dus à la place de travail, et cas non professionnels). Cette statistique débouche sur 6 indices qui sont communiqués au service "Santé et Sécurité au travail" de la Convention patronale horlogère. On en déduit ensuite les indices généraux moyens propres à la branche.

Sur 331 formulaires d'enquête attendus, le service SST en a reçu 183 exploitables (55,3 %), représentant 33166 travailleurs (63 %). On observe que :

- **Indice 1** - Les taux de primes d'assurance pour cas d'origine professionnelle se sont stabilisés, avec un différentiel encore important entre grandes et petites sociétés.
- **Indice 2** - Les taux de primes d'assurance contre les accidents non professionnels accusent une baisse de 10 % environ, pour l'ensemble de la branche.
- **Indice 3** - La moyenne des heures perdues par cas d'origine professionnelle s'est stabilisée à un bas niveau, avec une légère tendance à la hausse. La taille d'entreprise n'a quasi plus d'influence sur ce paramètre. La durée moyenne d'absence atteint 34,7 h. par cas.
- **Indice 4** - Après 7 ans de stabilité, la fréquence des accidents au travail est en hausse, en particulier dans les grandes structures. Avec 1 accident tous les 25 ans, par employé, la probabilité de subir un accident augmente de 19,4%.
- **Causes d'accidents et maladies au travail** : la nature des accidents relève principalement d'actions provoquant des blessures aux mains. Les chutes, glissades et trébuchements en sont la seconde cause. Les maladies restent très rares (2 cas annoncés).
- **Indice 5** - Absentéisme en cas d'accidents non professionnel : la moyenne est de 4,7 heures par 1000 heures travaillées, en hausse 15 %. Ces chiffres montrent que, pour un accident, la durée d'absence s'allonge, donc que la gravité moyenne des situations augmente. La durée moyenne d'absence passe à 68,3 heures par cas.
- **Indice 6** - Fréquence des accidents non professionnels : elle est de 0,069 cas par 1000 heures travaillées. Ce taux est en diminution et retrouve son niveau de 2017. Cela correspond à 1 accident tous les 7,8 ans, par employé.
- **Types d'accidents non professionnels**. Ils se produisent le plus souvent en pratiquant un sport (36%), dont le football (10%). La route conduisant au travail ne produit plus que 4% des cas. Les accidents domestiques sont concernés pour 27,8%, alors que les voyages ou les excursions à l'extérieur culminent à 19% des cas.
- **Fréquence des maladies déclarées comme non professionnelles** : elle est de 0,77 cas par 1000 heures travaillées (+ 18,5%, ou 1,4 cas par travailleur équivalent plein temps, ou 1 cas tous les 8,5 mois).
- **Absentéisme en cas de maladie non professionnelle** : on dénombre 34,4 heures perdues par 1000 heures travaillées (-17,4%, ou 63,8 heures par travailleur). La durée moyenne d'une absence est de 44 heures.



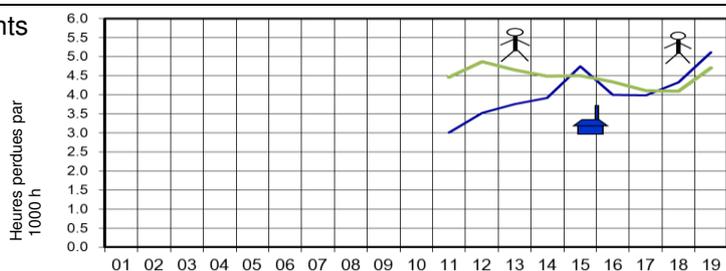


Ci-contre : répartition des principaux types d'accidents professionnels.

Maladies dues à la place de travail :
L'échantillonnage trop faible ne permet pas d'établir une représentation graphique (2 cas signalés).

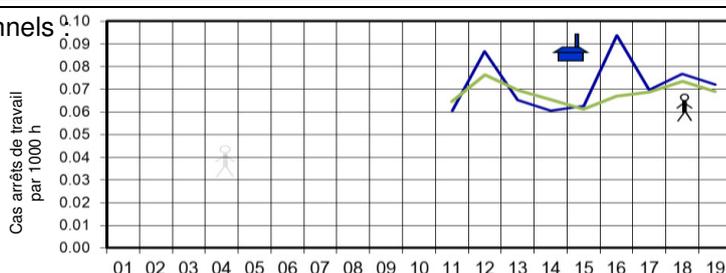
INDICE 5. Taux d'absentéisme suite à des accidents non professionnels :

- en moyenne par entreprise : **5,109 heures** par 1000 heures travaillées.
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **4,711 heures** par 1000 heures travaillées.



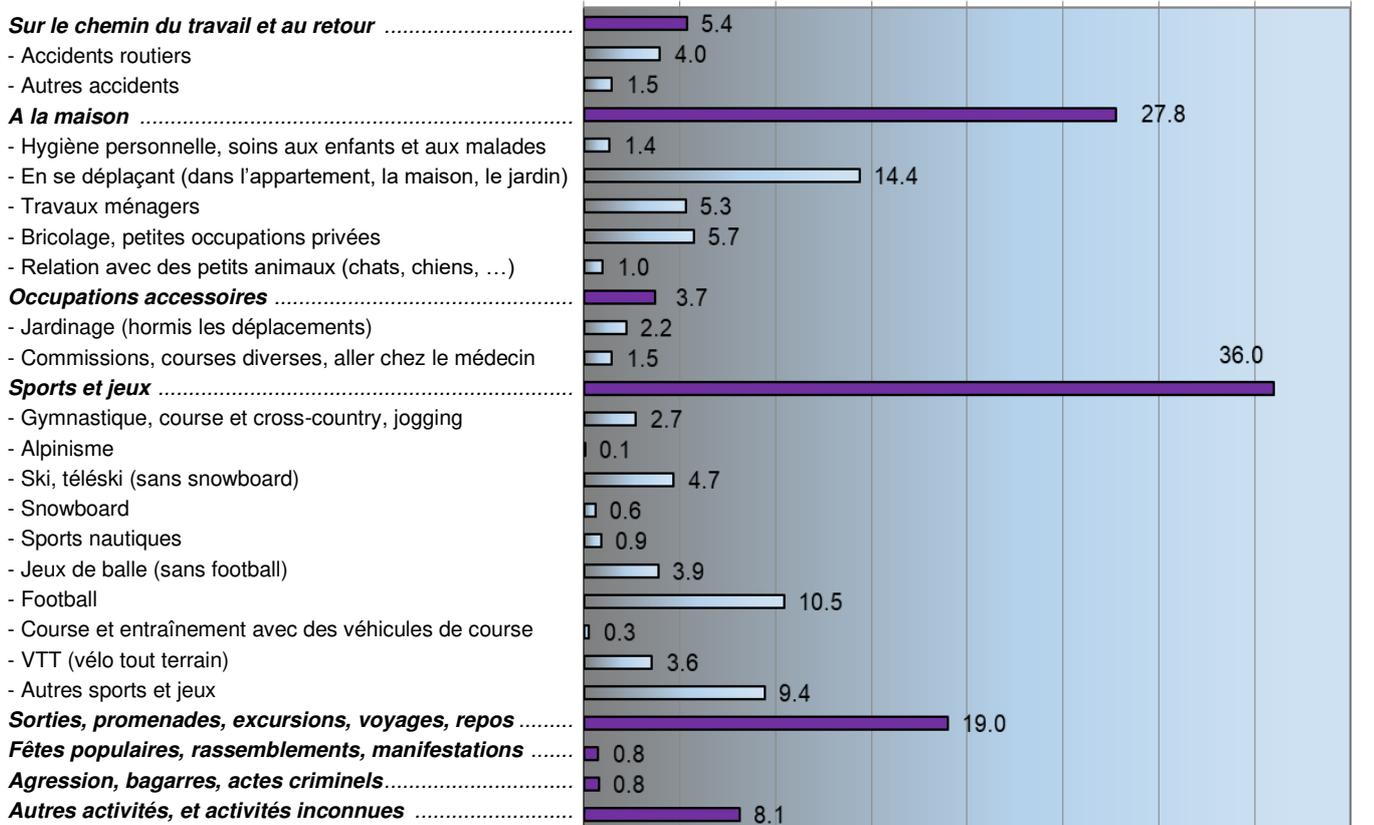
INDICE 6. Fréquence des accidents non professionnels

- en moyenne par entreprise : **0,072 cas** par 1000 heures travaillées.
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **0,069 cas** par 1000 heures travaillées.



Typologie des accidents non professionnels

Activité au moment de l'accident :



Maladies non professionnelles

Taux de cas : 0,77 cas par 1000 heures travaillées (ou 1,42 cas par travailleur équivalent plein temps).
Taux d'absence : 34,35 heures perdues par 1000 heures travaillées (ou 3,44 %, ou 44,3 heures par cas).